

KERZAZI Mousa

Université Mohamed V



Faculté des Lettres
et Sciences Humaines
RABAT
Département de géographie

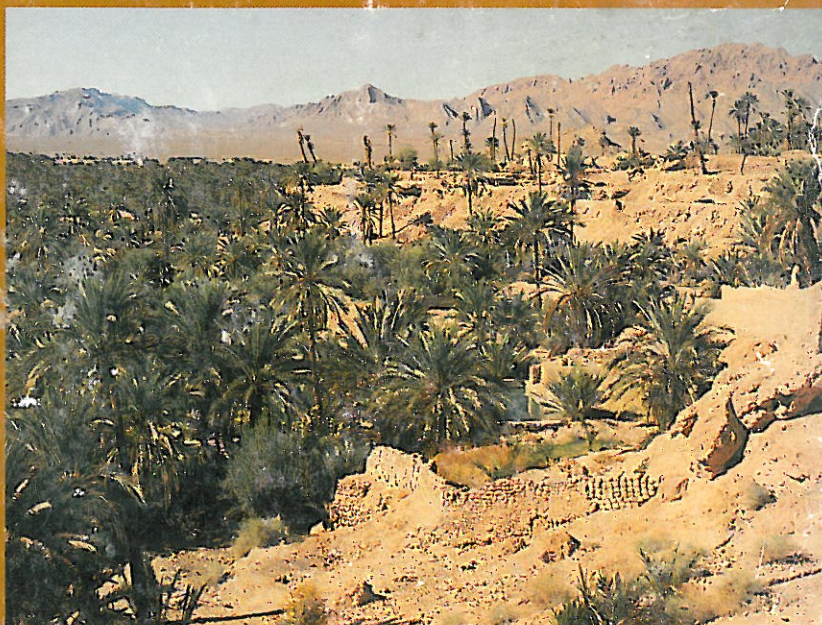
Université Paul Valéry



Arts, Lettres, Langues
et Sciences Humaines
Montpellier III

Laboratoire de
géographie rurale

 **ASPECTS
DE
L'AGRICULTURE
IRRIGUÉE
AU
MAROC**



M.-I. ALAOU
et P. CARRIÈRE,
Éditeurs

Moussa KERZAZI
Université Mohammed V, Rabat
M' Barek CHIGUER
Centre Pédagogique Régional, Kenitra

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE DANS LE PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ DU GHARB

L'agro-industrie constitue l'une des bases essentielles de l'économie nationale. Ainsi, grâce aux efforts déployés par l'Etat, dans le cadre des projets d'irrigation moderne et en raison des sacrifices du peuple marocain, notre pays est-il parvenu à subvenir à environ 70 % de ses besoins en sucre et il est prévu que l'autosuffisance soit atteinte en la matière vers l'an 2020. Cette orientation est justifiée par plusieurs critères parmi lesquels on peut retenir notamment : la valorisation des matières premières et le renforcement de l'industrie nationale, la substitution de la production locale à l'importation et la rentabilisation des équipements hydro-agricoles.

Actuellement, le sucre est fabriqué dans treize sucreries, réparties entre cinq principales régions (Gharb, Tadla, Doukkala, Loukkos et Basse Moulouya). Ces unités ont provoqué la mise en place d'une infrastructure dense, et entraîné d'intenses activités à l'amont comme à l'aval, ainsi que la création d'emplois dans les usines. A l'amont, plusieurs domaines sont intéressés, tels que le génie civil, le bâtiment, les T. P., le commerce et les transports. A l'aval, l'industrie sucrière se prolonge par la création d'une activité de base de transformation de la mélasse, soit en aliments composés pour le bétail, soit en levure boulangère ou en alcool.

Dans cette étude, notre intérêt se portera sur l'industrie sucrière dans le périmètre irrigué du Gharb (figure 1). Notre choix se justifie par plusieurs raisons : le Gharb est une région pilote dans le domaine de l'industrie sucrière ; avec ses cinq sucreries, il participe pour plus de 34 % dans la production nationale de sucre ; l'industrie sucrière y est de loin la principale activité industrielle ; par conséquent, les retombées de cette activité sont multiples.

Pour mener à bien notre étude, nous avons eu recours à plusieurs sources et nous avons adopté différentes méthodes, parmi lesquelles figurent le travail bibliogra-

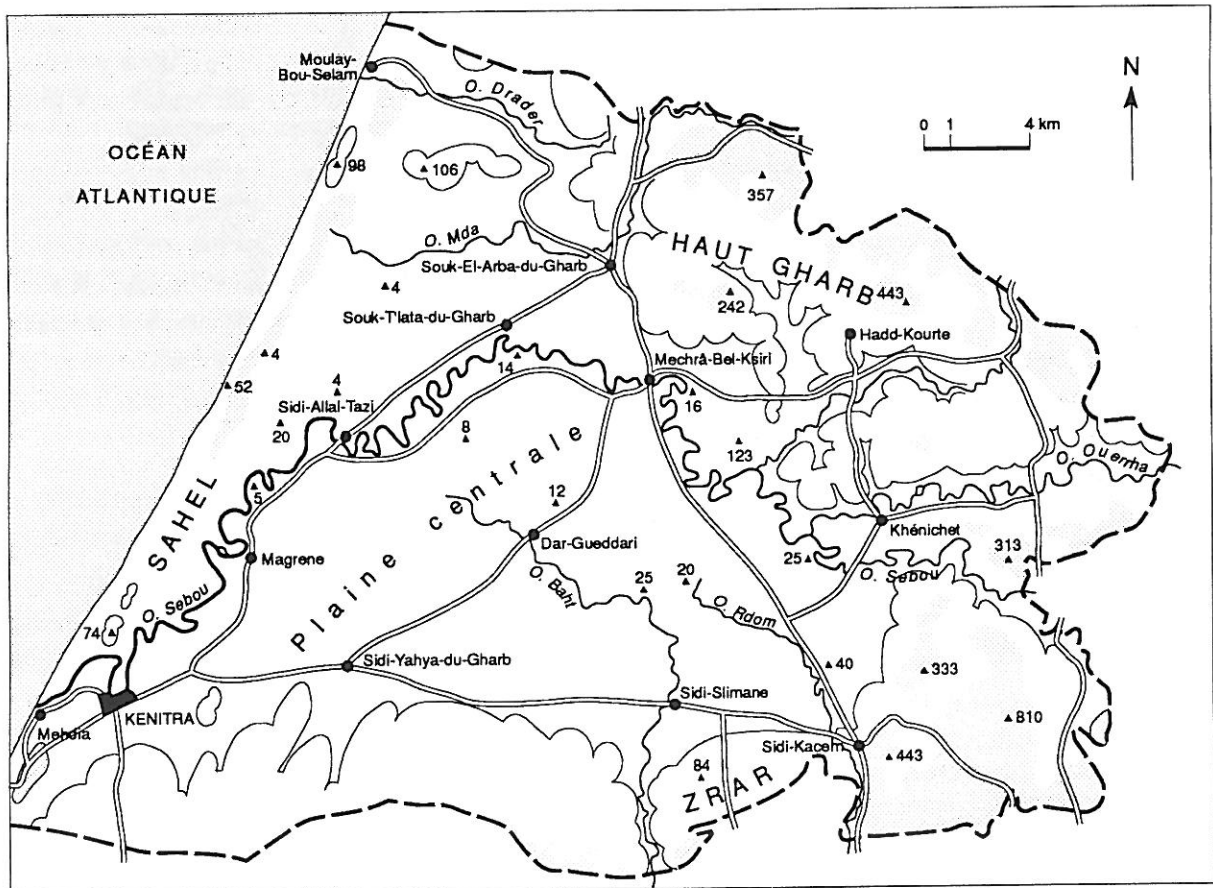
phique et l'enquête de terrain. Le travail bibliographique a consisté dans la consultation de documents disponibles dans les administrations concernées, à savoir : l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb (O.R.M.V.A.G.), l'Association Professionnelle du Sucre (A.P.S.), les sièges sociaux des différentes sucreries, soit à Rabat pour la SUNAG I et II et la SURAC de Dar-Gueddari, soit sur place comme c'est le cas de la SUNACAS de Bel-Ksiri et de la SUNAB de Sidi-Slimane. Notre travail au sein des sièges sociaux, a porté principalement sur les dossiers du personnel. Cependant, le travail documentaire a mis en évidence plusieurs lacunes des documents, dont les principales tiennent à l'absence d'informations concernant les aspects démographiques et sociaux, ainsi que les conditions de travail des ouvriers. La même insuffisance est manifeste pour ce qui est des retombées de la production sucrière. En revanche, la plupart des documents s'intéressent aux aspects techniques et économiques de l'activité agro-industrielle.

L'enquête directe a pris deux formes : le questionnaire et l'entretien. Les enquêtes ont été réalisées avec la participation fructueuse de certains de nos étudiants de 4^e année (année universitaire 1989-1990), dans le cadre de l'élaboration des mémoires de fin d'études. Cependant, nous n'avons pas pu cerner tous les aspects de l'emploi saisonnier et occasionnel pour plusieurs raisons, parmi lesquelles on peut retenir notamment : le caractère instable de la main-d'œuvre saisonnière, l'absence d'un fichier conçu pour les ouvriers saisonniers, la difficulté de s'entretenir avec cette catégorie d'ouvriers durant la campagne sucrière.

L'appréhension de l'importance et du rôle de l'industrie sucrière se fera dans le but de répondre à quatre questions principales :

- Quelle est la place occupée par l'industrie sucrière au sein du projet d'aménagement prévu et en cours de réalisation dans la région ?
- Quelles sont les principales caractéristiques démographiques, culturelles et socio-professionnelles du personnel des sucreries ?
- Quelles sont les origines géographiques de la main-d'œuvre employée et quelle est la part du recrutement local et régional ?
- Quels sont les effets de la production sucrière sur l'organisation socio-économique et spatiale de la région ?

Figure 1
LE GHARB. SITUATION GÉOGRAPHIQUE



1

PLACE DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE
DANS L'ECONOMIE MAROCAINE

1.1

LES EXPÉRIENCES MAROCAINES
DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION SUCRIÈRE

1.1.1. Une tradition ancienne

Avant le 20^e siècle, le Maroc avait connu plusieurs tentatives de développement de l'industrie sucrière, dont l'expérience saâdienne fût la plus remarquable (P. BERTHIER, 1966).

Le Maroc était connu sous le règne d'Ahmed El Mansour-Addahbi comme pays exportateur de sucre, surtout vers l'Italie d'où il importait le marbre. Mais l'expérience saâdienne s'est subitement arrêtée après la disparition de son promoteur, en raison d'incidents intérieurs et de l'apparition de nouveaux pôles de production, surtout en Amérique latine.

Au 19^e siècle, le Maroc a connu une nouvelle expérience sous l'égide du sultan alaouite Mohamed IV qui, dans le souci de limiter la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'étranger, fût amené à créer une fabrique de sucre à Marrakech. Mais cette nouvelle expérience fût, elle aussi, un échec, car elle dépendait totalement de l'étranger pour ce qui était du matériel et de l'assistance technique. A celà, il faut ajouter les différends et les malentendus qui surgirent entre les techniciens étrangers et les agents du Makhzen, ainsi que la négligence de la main-d'œuvre esclave, peu soucieuse de hauts rendements ; attitude aggravée parfois par des ruptures de *mouna* (ravitaillement) (M. NAJI, 1983).

Cette nouvelle expérience fut d'un type très différent de celle des Saâdiens, comme l'atteste le tableau 1.

début des années 60, des progrès considérables. Depuis lors, les exigences de la production sucrière jouent un rôle déterminant dans la définition de la politique de développement agricole, elle même axée sur la mise en œuvre des grands périmètres d'irrigation.

Amorcée par le Protectorat français, la politique des périmètres d'irrigation a connu une extension considérable à partir de 1967. Ce choix constant est lié à un rapport général élaboré en 1966, intéressant la culture de la betterave à sucre. Ce rapport devrait constituer, par la suite, la base du premier plan sucrier, conçu et rédigé en 1974, qui définit les objectifs de la politique sucrière marocaine comme suit :

- satisfaction des besoins du pays en sucre et dérivés, permettant une indépendance vis-à-vis du marché mondial de cette denrée de base. En effet, depuis le début des années 60, le prix du sucre n'a cessé d'augmenter : le prix d'une tonne métrique de sucre brut, qui ne dépassait pas 44 \$ en 1965, a atteint 81 \$ en 1970, 449 \$ en 1975 et a dépassé 620 \$ en 1980 (B.I.R.D., cité par A. ARRAZAKOU, 1981-1982, p. 33).
- contribution à l'accroissement du revenu des agriculteurs, grâce à l'introduction et à l'intensification des cultures à haut rendement, telles que les cultures sucrières qui permettent aussi la promotion de l'élevage.

Tableau 1

COMPARAISON ENTRE LES SUCRERIES SAÂDIENNES
ET LA SUCRERIE ALAOUITE (16^{ème} et 19^{ème} siècles)

Epoque	Entreprise	Energie	Matériel	Main-d'œuvre	Gestion	But
16 ^{ème} siècle	Nb. : 14 (près des zones de cultures)	hydraulique	local	esclaves	fermage aux juifs et aux chrétiens	exportation
19 ^{ème} siècle	Nb. : 1 (cultures dispersées)	vapeur et énergie animale	importé	esclaves	gestion directe : caïd	consommation intérieure

Source : M. NAJI, L'industrie sucrière dans le Maroc précapitaliste, 1983, p. 11 (inédit).

1.1.2. L'expérience actuelle

Fixée comme une priorité de la politique agricole marocaine, la production sucrière a connu, à partir du

- rentabilisation des investissements hydro-agricoles consentis notamment pour la construction des barrages et l'équipement des terres irrigables.

- création d'emplois dans les exploitations agricoles comme dans les unités industrielles ; développement de l'activité d'entreprises diverses à l'amont comme à l'aval de la production sucrière.

Pour atteindre ces objectifs, les superficies réservées aux plantes sucrières furent appelées à se développer sans cesse, notamment dans les périmètres irrigués.

1.2

PRODUCTION SUCRIÈRE ET ECONOMIE MAROCAINE

1.2.1. L'Etat, principal promoteur du secteur sucrier

L'extension rapide des superficies cultivées en betterave et canne à sucre, ainsi que l'effort déployé en matière d'équipement industriel depuis le début des années 60 est à mettre au compte de l'Etat. En effet, l'industrie sucrière exige des investissements très importants dont la rentabilité financière est trop faible pour attirer la bourgeoisie nationale. Ainsi l'Etat a-t-il pris l'initiative de construire les installations et de les gérer dans la majorité des cas.

Pour apprécier à sa juste valeur la place et le rôle de l'industrie sucrière dans l'économie marocaine, il suffit de noter que le chiffre d'affaires réalisé par la première en 1988 s'élevait à plus de 4 milliards de dirhams. Par conséquent, elle est considérée comme la principale branche dans l'agro-industrie qui regroupe 962 entreprises et emploie 44 320 ouvriers (*Grande Encyclopédie du Maroc*, vol. *Economie*, 1986, p. 166).

Le développement de l'industrie sucrière est tributaire de l'extension des cultures dites intégrées (betterave et canne à sucre), c'est pourquoi l'Etat accorde une importance capitale à ces productions. Soucieux de réaliser les objectifs du plan sucrier, l'Etat a créé plusieurs organismes de gestion technique dont les principaux sont les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (O.R.M.V.A.). Le paysan s'engage, par le biais d'un contrat, à cultiver une partie de sa parcelle en betterave ou en canne à sucre. Il bénéficie, en contrepartie, des services et intrants offerts par les Centres de Mise en Valeur (C.M.V.). Actuellement, on assiste à un désengagement des O.R.M.V.A., surtout au niveau de la gestion des cultures sucrières, tâche qui incombe, désormais, aux sucreries concernées.

1.2.2. Caractéristiques de la production sucrière

1.2.2.1. Les cultures sucrières occupent la première place au sein des cultures industrielles - Les cultures sucrières occupent, de loin, la première place au sein des cultures industrielles, tant au niveau des superficies

cultivées et récoltées qu'à celui de la production. L'importance des cultures sucrières est liée surtout à la forte participation de la betterave à sucre, dont la superficie représente plus de la moitié des surfaces réservées aux cultures industrielles. Elle constitue plus des trois-quarts de la matière première traitée par les sucreries (tableau 2 et figure 2).

Tableau 2

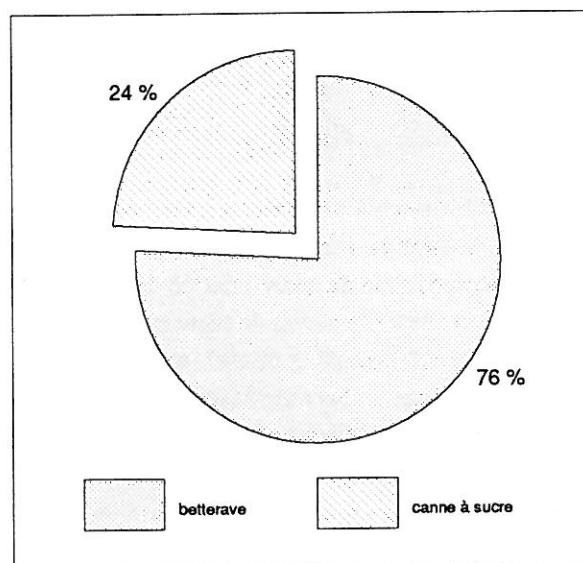
SUPERFICIES OCCUPÉES PAR LES CULTURES INDUSTRIELLES

Cultures	Superficies (ha)	Pourcentage
betteraves :		
• superficie plantée	63 000	52,00
• superficie récoltée	60 700	53,80
canne à sucre :		
• superficie plantée	17 700	14,70
• superficie récoltée	13 000	11,50
coton	15 500	12,90
autres	23 600	19,60
Total cultures industrielles :		
• superficie plantée	119 800	100,00
• superficie récoltée	112 800	100,00

Source : Annuaire statistique du Maroc, 1988, p. 46.

Figure 2

TRAITEMENT DE LA BETTERAVE ET DE LA CANNE A SUCRE AU MAROC



Source : A.P.S., Rapport technique, 1986-1987.

La superficie des cultures sucrières représente les deux tiers du total des surfaces occupées par les cultures industrielles. Cette importance se confirme aussi au niveau de la production et du rendement : sur une production totale de 36,5 millions de quintaux, les cultures sucrières représentent 35,9 millions, soit 98,4 %.

1.2.2.2. Le Maroc couvre environ 70 % de sa consommation en sucre - Au début des années 60, le Maroc importait la totalité de sa consommation en sucre. Grâce à l'extension des cultures sucrières et à la création des sucreries, la production s'est développée progressivement. En 1963, la production était très réduite (9 300 tonnes de sucre) et couvrait environ 2,5 % d'une consommation globale estimée, à l'époque, à 378 844 tonnes. A la fin des années 60, le taux de couverture des

besoins par la production a atteint 28,9 %, pour atteindre, en 1988, 69,5 %, l'autosuffisance est prévue pour 2020. Actuellement, les sucreries produisent environ 60 % de sucre blanc et 40 % de mélasse et de pulpe sèche (tableau 3 et figure 3).

L'augmentation de la production sucrière s'est effectuée en parallèle avec le nombre des sucreries, qui est actuellement de 13, auxquelles il faut ajouter trois raffineries : la COSUMAR à Casablanca, la CAAMSA à Tetouan et la SUTA à Souk-Sebt Tadla. Prises ensemble, ces sucreries ont une capacité de traitement de 530 000 tonnes et emploient 4 391 ouvriers (*Annuaire Statistique du Maroc*, 1988, p. 140).

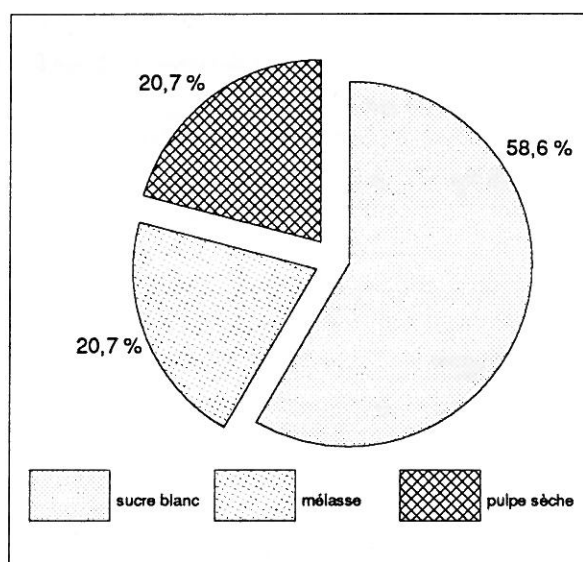
Tableau 3

**EVOLUTION DE LA PRODUCTION
ET DE LA CONSOMMATION DU SUCRE AU MAROC**
(en tonnes)

Année	Production	Consommation	Taux de couverture (%)
1963	9 300	378 844	2,50
1968	102 400	355 051	28,90
1973	192 546	473 448	40,70
1978	362 800	591 974	61,30
1983	420 688	646 866	65,00
1988	504 985	725 741	69,50
2020	1 260 000	1 260 000	100,00

Source : Journées du Sucre, 15, 16, 17 juin 1989, Mechraâ-Bel-Ksiri (inédit).

Figure 3
PRODUCTION DE SUCRE
ET DÉRIVÉS AU MAROC



Source : A.P.S., Rapport technique, 1986-87.

1.3

PRODUCTION NATIONALE ET COUVERTURE DES BESOINS

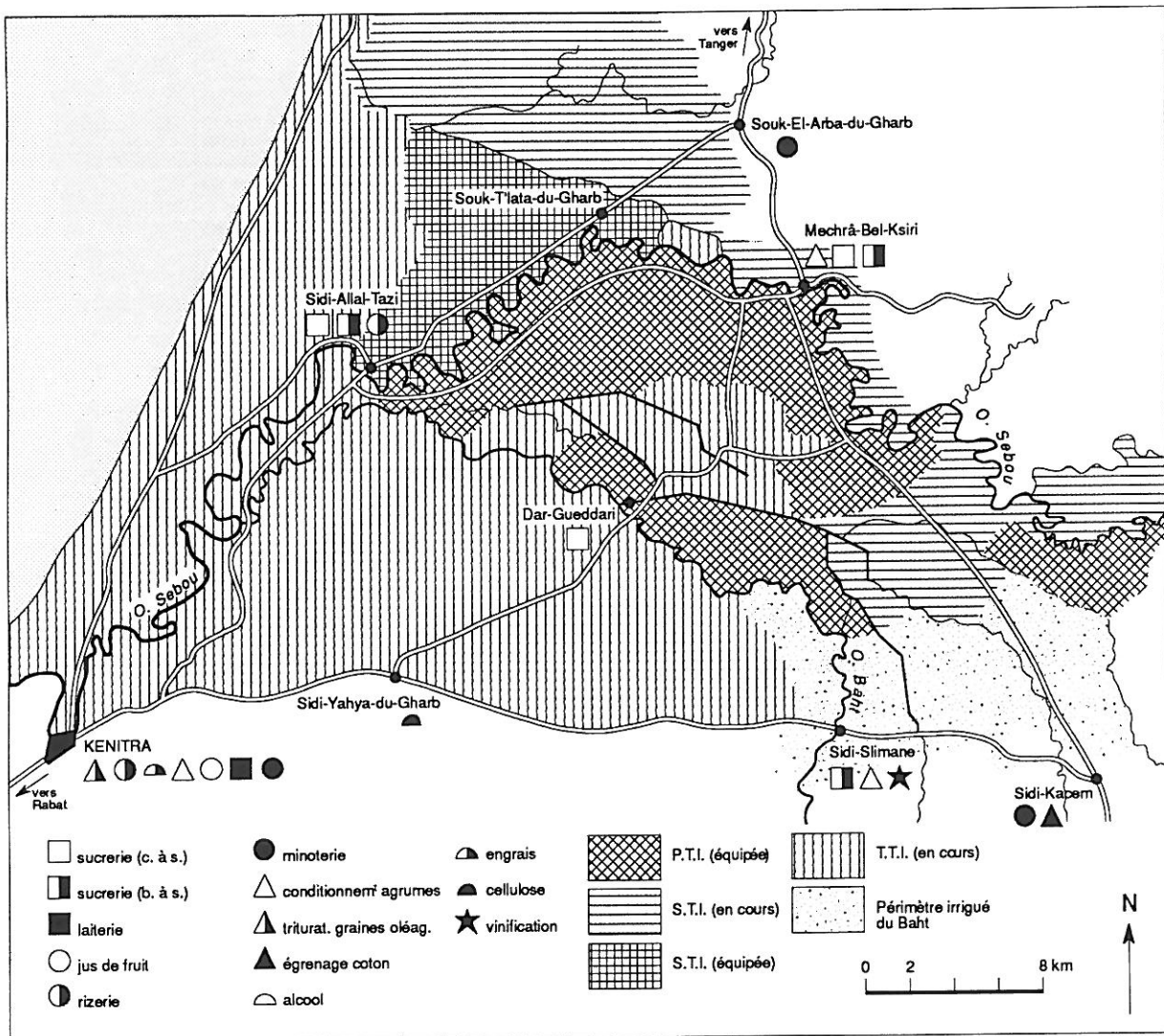
Le Maroc produit trois catégories de sucre : le sucre en pain, le sucre en morceaux et le sucre granulé. En 1988, la production de sucre était de 741 343 tonnes réparties en : 387 733 tonnes de sucre en pain, 288 511 tonnes de sucre granulé et 65 099 tonnes de sucre en morceaux et lingots (Sucrerie Maghrébine, 1988).

La production a augmenté de 7,5 % par rapport à celle de 1987, qui dépassa de 4,2 % celle de 1986. On remarque une augmentation de la production du sucre granulé et en morceaux. Cette évolution est due à plusieurs causes : cherté du sucre en pains, développement

des industries alimentaires, accroissement du taux d'urbanisation. La consommation du sucre en pains reste, cependant, très répandue dans le milieu rural (tableau 4).

Le Gharb participe à cet essor par le biais de la SUNAB de Sidi-Slimane et de la SURAC de Dar-Gueddari, qui assurent 14 % de la production nationale en sucre granulé (1987). Mais, malgré l'importance de la production nationale, le Maroc continue à importer du sucre brut : environ 278 000 tonnes, soit l'équivalent de 588 millions de dirhams (Office des Changes, 1988), faisant appel surtout à des pays d'Amérique Latine.

Figure 4
IRRIGATION ET AGRO-INDUSTRIE
DANS LE PÉRIMÈTRE DU GHARB



Source : O.R.M.V.A.G.

Tableau 4

**EVOLUTION DE LA PRODUCTION
DU SUCRE RAFFINÉ AU MAROC (en tonnes)**

Nature du produit	Unités de production	1983	1985	1987
Sucre en pains	total	419 414	361 271	369 014
	COSUMAR	365 261	338 664	346 715
	SUTA	54 153	22 607	22 299
Sucre en morceaux	COSUMAR	50 135	54 279	64 494
Sucre granulé	total	217 894	207 601	252 372
	COSUMAR	24 070	27 957	31 740
	CAAMSA	17 540	18 060	15 764
	SUTA	15 260	20 728	37 182
	SUCRAFOR	13 714	11 383	22 248
	SUNAB	22 422	11 837	11 558
	SUNABEL	25 433	28 100	24 415
	SURAC	43 444	22 800	24 912
	ZEMAMRA	53 011	52 418	59 647
	SUCRAL	—	14 318	24 906
Total général		687 443	623 151	685 880

Source : Ministère du Commerce et de l'Industrie (Direction de la Statistique, Annuaire du Maroc), 1988, p. 144.

2 L'INDUSTRIE SUCRIÈRE DU GHARB

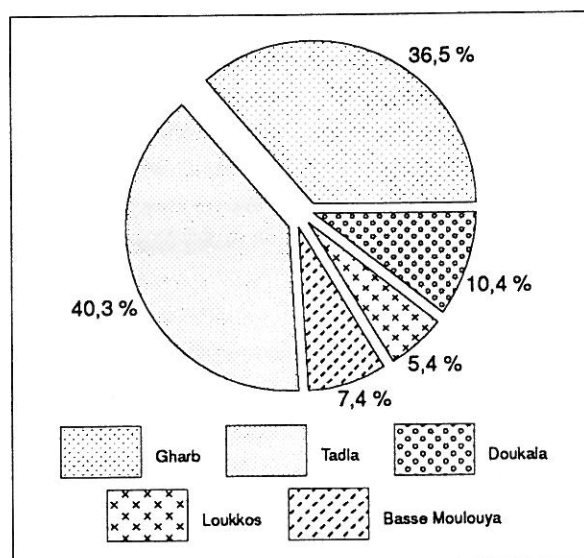
Au Maroc, le développement de la production sucrière reste tributaire, essentiellement, de l'extension de l'irrigation. C'est ainsi que le Gharb, en raison de ses potentialités hydro-agricoles, occupe une place primordiale dans la politique sucrière marocaine. En effet, depuis l'indépendance politique, le Gharb a bénéficié, dans le cadre d'une politique de développement rural, d'investissements publics très importants dont le but principal est l'extension de l'irrigation ainsi que la promotion, entre autres, de la production sucrière.

2.1 LE GHARB, PRINCIPALE RÉGION PRODUCTRICE DE SUCRE AU MAROC

Avec cinq sucreries (figure 4), le Gharb est la principale région productrice du Maroc. Les trois sucreries de betteraves réalisent, à elles seules, un chiffre d'affaires de 300 millions DH, auxquels s'ajoutent 172 millions DH qui correspondent au paiement des producteurs et 10 % du chiffre d'affaires versé comme prime pour les ouvriers (1^{re} Foire Agricole du Gharb, 1987).

Chaque sucrerie emploie, en moyenne, 200 ouvriers permanents et presque autant d'ouvriers saisonniers, soit un total de 3 000 ouvriers représentant 36,5 % de la main-d'œuvre permanente des sucreries marocaines (figure 5). Les sucreries du Gharb traitent environ 16 000 tonnes en moyenne par jour, sur un total national de 50 300 tonnes, soit 31,8 % (tableau 5).

Figure 5
RÉPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PERMANENTE
DANS LES SUCRERIES DU MAROC
SELON LES ZONES DE PRODUCTION



Source : Annuaire statistique du Maroc, 1988.

Tableau 5
RÔLE JOUÉ PAR LE GHARB DANS L'INDUSTRIE SUCRIÈRE MAROCAINE

Périmètre irrigué	Unité et localisation	Matière première	Capacité T/J	Nombre d'ouvriers permanents	Nature du produit
Gharb	SUNAB (1)	betteraves	3 000	453	s. blanc
	SUNAG (2)	—	4 000	230	s. brut
	SUNAG (3)	—	4 000	248	s. brut
	SUNACAS (3)	canne à sucre	2 500	172	s. brut
	SURAC (4)	—	3 500	172	s. gran.
Tadla	SUTA (5)	betteraves	3 600	870	s. bl. PA.
	SUBM (6)	—	4 800	269	s. brut
	SUNAT (7)	—	6 000	270	s. brut
Doukkala	DOUKKALAS (8)	betteraves	4 000	180	s. brut
	ZEMAMRA (9)	—	4 000	175	s. blanc gr.
Loukkos	SUNABEL (10)	—	4 000	190	s. blanc
	SUCRAL (11)	canne à sucre	3 500	—	—
Moulouya	SUCRAFOR (Z.A.I.O.)	mixte	4 000	260	s. blanc

(1) Sidi-Slimane, (2) Sidi-Allal-Tazi, (3) Mechrâ-Bel-Ksiri, (4) Dar-Gueddari, (5) Souk-Sebt, (6) Beni-Mellal, (7) Oulad-Ayad, (8) Sidi-Bennour, (9) Khemis-Zemamra, (10) Ksar-Kebir, (11) Larache

Source : A.P.S., Rapport technique 1986-1987, p. 3, et Annuaire Statistique du Maroc, 1988, p. 140.

2.2

LES MESURES DE PROMOTION DE LA PRODUCTION SUCRIÈRE

L'intensification de l'irrigation et le développement de la production sucrière imposent d'entreprendre, au préalable, des actions en matière de réaménagement des structures foncières existantes, d'aménagement hydro-agricole, de mise en valeur des cultures sucrières et d'équipement industriel.

2.2.1. Le réaménagement des structures foncières

Au lendemain de l'Indépendance, la situation foncière dans le Gharb était la suivante (tableau 6).

Tableau 6

LA SITUATION FONCIÈRE DANS LE GHARB AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE

Catégories	Superficies	
	hectares	%
terres non agricoles	141 000	32,00
terres agricoles récupérées ou pouvant l'être par l'Etat	99 000	22,50
terres agricoles de statut collectif	99 000	22,50
terres agricoles « melk »	101 000	23,00
Total	440 000	100,00

Source : Projet Sebou, Annexe 8,
« Les possibilités de réaménagement foncier », p. 13.

La superficie globale de la plaine du Gharb atteignait 440 000 hectares, dont 300 000 étaient considérés comme agricoles et 140 000 comme irrigables. Mais ce qui attire le plus l'attention, c'est l'importance des terres collectives, qui représentaient environ le 1/3 de la S.A.U. de la plaine. La nature rigide de leur statut foncier et leur mode d'exploitation, le plus souvent indirect, accentuaient les difficultés de leur mise en valeur. On constate aussi, à la lecture du tableau 6, l'importance des terres de la colonisation, dont une partie a été récupérée par l'Etat après la promulgation du dahir de septembre 1963 relatif à la récupération des terres de la colonisation officielle.

L'annexe 7 du « Projet Sebou » donne une idée très claire de la répartition de la propriété privée marocaine et européenne, telle qu'elle se présentait avant septembre 1963. Cette situation révèle un double déséquilibre : d'une part, chez les Marocains, un morcellement très poussé et une concentration excessive, d'autre part chez les étrangers, une concentration très poussée : 32 % de la S.A.U. étaient aux mains de 5 % du total de la population (J. LE COZ, 1964, p. 523).

Ainsi, 66,9 % des propriétaires marocains occupaient 36,5 % du total des superficies et correspondaient

à la catégorie des propriétaires de 0 à 5 hectares, alors que la classe des propriétaires de 50 hectares et plus détenait 20,2 % des superficies et correspondait à un nombre très faible des propriétés : 243 seulement, soit 0,6 % du nombre total des propriétés marocaines. Chez les étrangers, environ 48 % des propriétés avaient plus de 50 hectares et concentraient 94 % du total de la superficie coloniale. On remarque donc que la concentration des terres entre les mains d'une minorité était très poussée dans le Gharb, du fait, surtout, de l'importance des terres occupées par la colonisation.

Pour trouver une solution aux problèmes liés au déséquilibre de la répartition foncière, à la rigidité des statuts fonciers et aux modes d'exploitation defectueux, l'Etat procéda à un réaménagement foncier d'ensemble dans la plaine du Gharb. Cette opération visait à adapter les structures foncières aux exigences du nouveau plan d'aménagement agricole fondé sur l'irrigation. La structure de la propriété foncière en 1970 est définie dans le tableau 7.

Tableau 7

SITUATION FONCIÈRE DU GHARB EN 1970

Catégories	Superficies	
	(ha)	(%)
Terres collectives	100 000	33,30
Biens « melk »	153 000	51,00
Etat	27 000	9,00
Colons étrangers	20 000	6,70
Total	300 000	100,00

Source : M. BENLHAL, Politiques des barrages et problèmes de la modernisation rurale dans le Gharb, in « Les problèmes agraires au Maghreb », C.N.R.S., p. 268 (sauf les pourcentages).

Dans le Gharb, comme partout au Maroc, la politique de l'Etat en matière de récupération des terres de colonisation s'est montrée très hésitante et la procédure a été très longue. Elle a entraîné un désinvestissement et des sorties massives de capitaux. Les colons désireux de vendre leur fonds les ont offerts à la bourgeoisie natio-

nale, seule capable d'obtenir la levée des interdictions de vente et de disposer de capitaux suffisants. Ainsi estime-t-on à 53 000 hectares la superficie achetée par la bourgeoisie marocaine. En effet, les terres *melk*, qui ne dépassaient pas 100 000 hectares au début des années 60, sont passées à 153 000 hectares au début des années 70.

Ces mutations foncières ne sont autres que les implications de la politique de développement rural suivie par le Maroc, laquelle donne la priorité à la promotion des secteurs irrigués dont le Gharb fait partie. Ce phénomène s'est accompagné d'une concentration foncière au profit d'une minorité de possédants. En effet, entre 1965 et 1971, les superficies des terres appartenant aux grands propriétaires marocains modernes sont passées de 20 000 hectares (6,5 %) à 65 000 hectares (22 %). Parallèlement et pour la même période, le nombre des paysans sans terres est passé de 8 000, soit 16 % du total des chefs de foyers du Gharb, à 20 000, soit 33 % de l'ensemble des chefs de foyers de la région (N. BOUDERBALA, 1970).

2.2.2. Les aménagements hydro-agricoles

Les aménagements hydro-agricoles entrepris dans le périmètre du Gharb, englobent des équipements externes et internes.

Les équipements externes, concernent les aménagements permettant l'acheminement des eaux en tête des propriétés et l'évacuation des eaux en excédent. Ils comprennent : les stations de pompage, les canaux d'amenée, les canaux et les conduites de distribution ; l'infrastructure routière (routes et pistes de desserte) ; les réseaux de drainage superficiel et profond.

Les équipements internes comprennent tous les aménagements permettant une meilleure utilisation de l'eau et du sol. Il s'agit notamment des travaux d'aménagement du sol (nivellement, drainage, défoncement, etc.), des réseaux internes d'irrigation et de drainage superficiel, des pistes d'accès aux parcelles.

L'aménagement hydro-agricole de la plaine du Gharb fût confié à l'O.R.M.V.A.G. et eut lieu en trois étapes :

- la première tranche d'irrigation (P.T.I.), avec une superficie de 35 862 hectares de S.A.U., dont l'équipement a commencé en 1971 et s'est terminé en 1979 ;
- la seconde tranche d'irrigation (S.T.I.), avec une superficie de 66 505 hectares de S. A. U, qui est en cours d'équipement ;

- la troisième tranche d'irrigation (T.T.I.), avec une superficie de 115 000 hectares, sera équipée après la construction du barrage de M'Jaara sur l'Ouergha.

2.2.3. Nouvelles techniques culturales et essor des cultures sucrières

Le programme d'aménagement vise aussi l'intensification des cultures déjà pratiquées et l'introduction de spéculations nouvelles, parmi lesquelles la betterave et la canne à sucre obtiennent la priorité.

Le point de départ de cette mise en valeur a été le succès obtenu par la recherche agronomique faisant état de la possibilité de pratiquer les cultures sucrières au Maroc (d'abord la betterave puis la canne à sucre). Mais la mise en valeur des cultures sucrières exige, au préalable, l'amélioration des techniques culturales. Ainsi, cette action de mise en valeur va se traduire par l'adoption d'une série de mesures précises : application de pratiques culturales appropriées, adoption d'assolements déterminés, sensibilisation et responsabilisation des agriculteurs pratiquant les cultures dites intégrées.

La betterave sucrière a été introduite dans la région en 1962-63. Depuis cette date, les superficies plantées n'ont cessé de se développer, passant de 6 150 hectares à 16 972 hectares en 1987-88, sur un total national de 62 700 hectares, soit 27 % (tableau 8).

Tableau 8

CALENDRIER CULTURAL DES CULTURES SUCRIÈRES

	Numéro d'ordre de l'opération					
	1	2	3	4	5	6
Betterave	préparat. sol	semis	trav. entrepr.	irrigation	fertilis.	récolte
Canne à sucre	préparat. sol	plant.	—	irrigation	fertilis.	récolte

Les rendements à l'hectare sont très irréguliers : ils sont passés de 20,6 t/ha à 40,6 t/ha en 1987-88, rendements nettement inférieurs à ceux enregistrés dans les autres régions productrices. L'irrégularité des rendements est liée à l'importance des superficies de betteraves en bour, lesquelles représentent encore plus des deux tiers des superficies totales semées en betteraves dans la région. En effet, la production betteravière dans le Gharb reste largement tributaire des conditions climatiques, ce qui explique le décalage plus ou moins important constaté entre la programmation et la réalisation des plans des cultures : en 1987-88, sur les 20 058 hectares pro-

grammés, on a planté 16 972 hectares, soit 84,6 %, et on n'a récolté que 16 038 hectares, soit seulement 79,2 %. La campagne betteravière la plus catastrophique fut celle de 1981-82 en raison de la sécheresse : sur une superficie plantée de 14 068 hectares, on n'a récolté que 3 972 hectares.

Réintroduite au Maroc en grande culture depuis 1972, la canne à sucre doit permettre au pays d'atteindre son autosuffisance en sucre (Sucrerie Maghrébine, 1987). De ce fait, les différents plans sucriers ont prévu la culture de la canne à sucre sur une superficie d'environ 130 000 hectares au bénéfice de trois régions (Gharb, Loukkos, Basse Moulouya) dont 110 000 hectares pour la seule région du Gharb au terme de son aménagement.

La canne à sucre est une culture semi-pérenne, la première récolte ne se fait qu'après 15 à 22 mois de végétation. Par conséquent, les superficies récoltées ne correspondent jamais aux superficies plantées. La canne à sucre présente l'avantage d'être pratiquée en monoculture, ce qui ne nécessite pas de grands travaux

d'équipement et d'entretien, à la différence de la betterave, qui doit être cultivée en assolement quinquennal ou quadriennal. C'est ce qui explique l'accueil favorable qui lui fut réservé par les agriculteurs, ainsi que le développement rapide qu'a connu cette culture, notamment dans le périmètre irrigué du Gharb.

Mais la canne à sucre n'a pas manqué de poser des problèmes d'ordre naturel, agronomique et organisationnel. Les premiers s'expliquent surtout par la sécheresse de 1981-82 qui a affecté les réserves en eau du barrage Idriss 1^{er} sur l'Innaouène, ce qui a retardé la réalisation de nouvelles plantations dans la région. Les problèmes d'ordre agronomique sont, en partie, liés aux cycles de cultures pratiqués dans le Gharb : « La récolte durant les périodes pluvieuses gêne l'approvisionnement des sucreries. En contre partie, la récolte pendant la saison sèche n'est pas souhaitable, car la canne à sucre est en pleine période de croissance. Cette situation, a fait que les cycles pratiqués actuellement dans le Gharb restent controversés. » (Sucrerie Maghrébine, 1987).

2.3

EVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES SUCRERIES DU GHARB

2.3.1. La place du Gharb dans l'industrie sucrière marocaine

La construction d'une sucrerie constitue la dernière étape dans la chaîne de production du sucre. De ce point de vue aussi, le Gharb est la première région de production sucrière, puisqu'il compte à lui seul cinq sucreries : trois pour le traitement de la betterave et deux pour le traitement de la canne.

Les premières sucreries nationales sont nées dans cette région avec la mise en service, en 1963, de la première sucrerie de betterave (la SUNAB de Sidi-Slimane), et en 1975 de la première sucrerie de canne

(SUNACAS à Bel-Ksiri). Le Gharb est appelé à jouer un rôle beaucoup plus important dans la satisfaction des besoins du pays en sucre, puisque le nouveau plan sucrier prévoit l'extension des cultures sucrières et de l'équipement industriel existant, en particulier dans cette région (tableau 9).

En 1988, la production globale de la canne à sucre a été de 1 113 726 tonnes, dont 706 571 tonnes ont été traitées dans le Gharb, soit 60 % du total. Cette production est de 33,3 % plus élevée que celle de 1987, quoique la superficie récoltée n'ait augmenté que de 19,2 %. Les rendements à l'hectare sont passés de 65,5 tonnes à 73

Tableau 9

BILAN DES CAMPAGNES DE RÉCOLTE DE LA CANNE À SUCRE

	1987				1988			
	Superficie	Rendement T/ha	Production (T)	%	Superficie	Rendement T/ha	Production (T)	%
Gharb	7 286	70	510 862	61,00	9 107	78	706 571	65,00
Loukkos	4 541	61	276 328	33,00	5 160	68	330 512	30,00
Moulouya	956	52	50 088	6,00	974	57	56 143	5,00
Total	12 783	66	837 278	100,00	15 241	73	1 093 226	100,00

Source : Sucrerie Maghrébine, 1^{er} trimestre 1989, n° 38, p. 6.

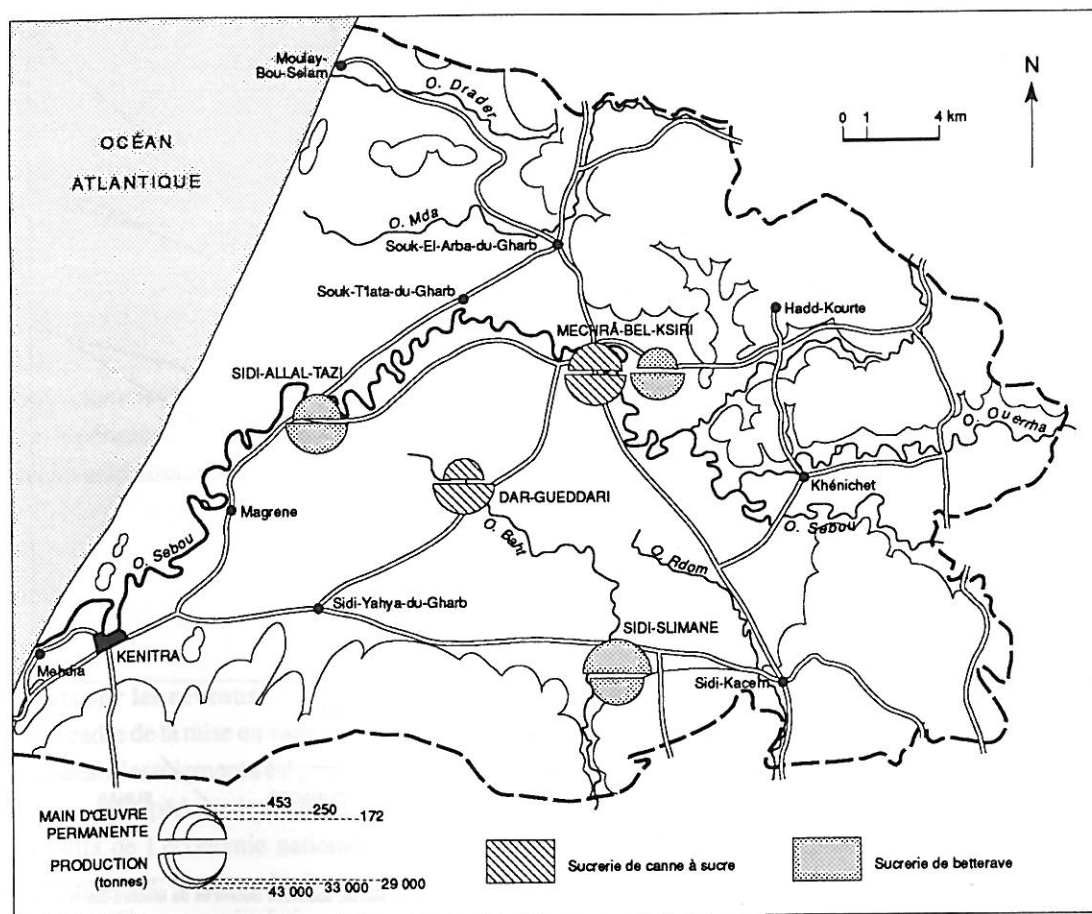
tonnes à l'hectare, soit une augmentation de 12 %. Cette évolution à la hausse est plus importante dans le Gharb que dans les autres régions (70 t/ha en 1987 et 78 t/ha en 1988).

2.3.2. Caractéristiques des sucreries du Gharb

En 1963, fût installée la première sucrerie au Maroc : la SUNAB à Sidi-Slimane. Depuis cette date, l'industrie

sucrière gharbienne n'a cessé de se développer. Dans un premier temps, c'est l'industrie betteravière qui a connu un remarquable développement avec la mise en service des sucreries SUNAG de Sidi-Allal-Tazi et de Bel-Ksiri. A partir de 1975, ce sont les sucreries de canne à sucre qui se sont développées, avec la mise en service de la SUNACAS à Bel-Ksiri et de la SURAC à Dar-Gueddari (figure 6 et tableau et 10).

Figure 6
MAIN-D'ŒUVRE ET PRODUCTION DE SUCRE
DANS LE PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ DU GHARB



Source : Annuaire statistique du Maroc, 1988, et A.P.S. (Rapport technique, campagne 1986-87).

Tableau 10
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE DU GHAI

Unité	Localis.	Année démarr.	Nature de la production	Capacité T/j	Cap. nomin. annuelle (T)	Produit
SUNAB	(1)	1963	betteraves	3 000	240 000	s. blanc
SUNAG I	(2)	1968	betteraves	4 000	300 000	s. br
SUNAG II	(3)	1968	betteraves	4 000	300 000	s.br
SUNACAS	(3)	1975	canne à sucre	2 500	200 000	s.br
SURAC	(4)	1981	canne à sucre	3 500	420 000	s. blanc

(1)... Voir tableau 5

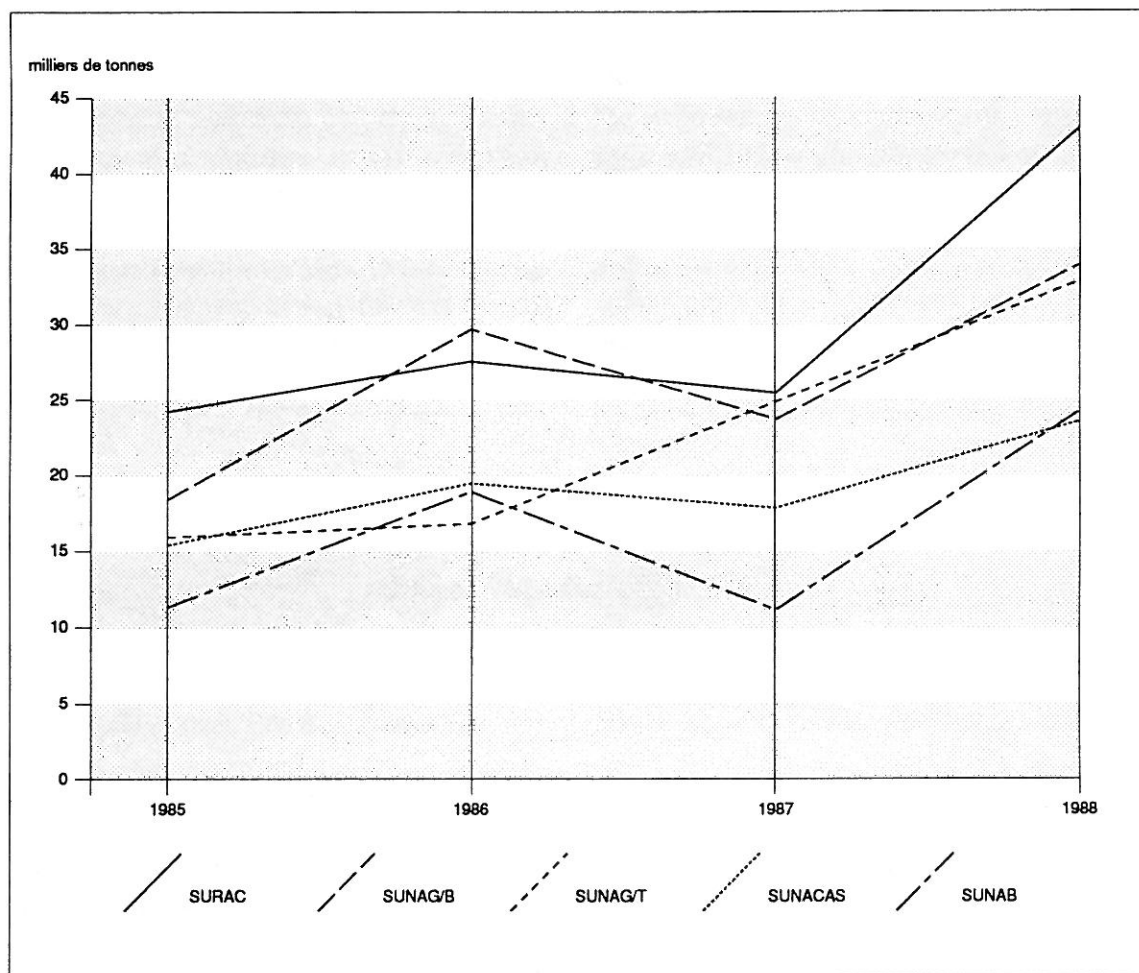
Source : L'industrie sucrière marocaine, A.P.S., mai 1986.

2.3.3. Une production irrégulière et un faible taux d'utilisation

La capacité nominale des sucreries du Gharb est de 840 000 tonnes pour la betterave, soit 26,7 % du total national et de 620 000 tonnes pour la canne à sucre, soit

83,7 % de la capacité nominale des sucreries marocaines de canne à sucre (figure 7). Mais ces capacités n'ont jamais été atteintes pour plusieurs raisons d'ordre matériel, technique et organisationnel.

Figure 7
EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU SUCRE
DANS LES SUCRERIES DU GHARB



Source : Annuaire statistique du Maroc, Journées Sucrrières de Mechra-Bel-Ksiri, juin 1989.

Jusqu'en 1968, le traitement de la betterave était assuré par la sucrerie nationale du Beht (SUNAB), installée à Sidi-Slimane, dont la capacité nominale annuelle est de 240 000 tonnes. Cette capacité n'a été utilisée que partiellement, à l'exception de la campagne 1965-66 pendant laquelle la SUNAB a pu traiter 246 036 tonnes de betteraves, ce qui représente un taux d'utilisation de 102,5 %. A partir de 1968, deux autres sucreries ont été mises en service (SUNAG I et II) avec une capacité annuelle supplémentaire de 600 000 tonnes. Cependant, cette nouvelle capacité théorique du Gharb (840 000 t/an) n'a jamais été atteinte, la production

ayant varié entre 32,4 % de cette capacité pour la campagne 1976-77 et 85,3 % pour celle de 1977-78.

Pour ce qui est des sucreries de canne à sucre, on peut constater le même phénomène : la capacité nominale de traitement n'a été utilisée que partiellement et de façon très irrégulière, sauf pour les campagnes 1978 et 1980 où il y eut un dépassement.

2.3.4. Tentatives de valorisation des dérivés de sucre

Il s'agit essentiellement de la mélasse, de la pulpe sèche de betterave et de la bagasse de la canne à sucre. Dans le but de valoriser ces sous-produits, l'Etat a créé

plusieurs unités : la SOTRAMEG (Sidi-Allal-Tazi) qui produit l'alcool, la SODERS (Fès) qui livre la levure boulangère, la SOPRATA (Beni-Mellal) qui fournit des aliments pour le bétail, tandis que l'extension de la SOMADIR (Casablanca) a permis la production de la levure fourragère.

L'évolution de la production des dérivés du sucre traduit celle des cultures sucrières traitées par les unités de transformation. Cependant, la production de la mélasse souffre de deux inconvénients : le manque de débouchés extérieurs et la saturation du marché national. La production de la pulpe sèche est beaucoup plus

régulière, elle ne concerne que la betterave à sucre et est utilisée comme aliment de bétail. La presque totalité du produit est commercialisé au Maroc. La bagasse de la canne à sucre est utilisée essentiellement comme combustible et source d'énergie pour les chaudières des sucreries de canne à sucre.

La valorisation des sous-produits du sucre connaît donc une situation contrastée : d'une part se pose le problème de la commercialisation de la mélasse, d'autre part, se manifeste la forte demande de la pulpe sèche, particulièrement de la part des éleveurs de bovins.

3

PRODUCTION SUCRIÈRE ET ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE ET SPATIALE DU GHARB

L'évaluation des effets de la production sucrière sur l'organisation socio-économique et spatiale gharbienne concerne la P.T.I. et le périmètre du Beht, dont les aménagements hydro-agricoles avancés sont susceptibles de fournir des éclairages précis sur les mutations économico-spatiales enregistrées dans les périmètres irrigués du Gharb.

3.1

LES TRANSFORMATIONS DU MILIEU RURAL

3.1.1. Effets sur les revenus

Dans le cadre de la mise en valeur agricole du Gharb, un plan général d'assolement a été préparé, tenant compte des aptitudes agro-pédologiques de la région, ainsi que des impératifs de l'économie nationale en matière de production agricole. Ce plan vise à maintenir un équilibre entre les différentes spéculations, tout en cherchant à maximiser la valeur ajoutée par hectare et, par conséquent, à améliorer les conditions de vie des paysans.

Pour répondre à l'objectif national, à savoir la satisfaction des besoins du pays en sucre, le plan a prévu un système permettant d'obtenir, d'une part, des hauts rendements et, d'autre part, des revenus élevés pour les agriculteurs. Ainsi, l'Etat a décidé d'instaurer un contrat de culture par lequel il s'engage à assurer l'encadrement technique et le financement des opérations et à garantir un prix rémunérateur pour les produits sucriers.

En effet, la réussite du projet d'aménagement doit passer par l'amélioration des revenus des agriculteurs et

de leurs conditions de vie. Pour étudier les effets de la production sucrière sur l'amélioration des revenus, il convient de déterminer la marge bénéficiaire que dégagent les cultures sucrières par hectare, et la comparer avec celles que dégagent les cultures céréalières. Ensuite, l'analyse doit porter sur les conséquences de la distribution inégale des revenus entre les agriculteurs. Il faut noter, cependant, que les effets produits par la spéculation sucrière sur les revenus sont de deux natures : directs et indirects.

La marge bénéficiaire est égale à la différence entre le produit brut (rendement à l'hectare multiplié par le prix correspondant) et les frais de production (frais des opérations culturales, plus frais financiers et locatifs). Les prix et les coûts sont établis sur les bases des normes fixées par l'O.R.M.V.A.G. et le Ministère de l'Agriculture. Pour la campagne agricole 1984-85, les marges bénéficiaires dégagées par les cultures sucrières et céréalières sont consignées dans le tableau 11.

Tableau 11

**COMPARAISON ENTRE LES MARGES BÉNÉFICIAIRES
DES CULTURES SUCRIÈRES ET CÉRÉALIÈRES DANS LE GHARB**

Cultures	Valeur prod. (DH)	Frais de prod. (DH)	Marge bénéf. (DH/ha)	Rapport cult. suc./cult. cér.
Blé tendre	4 000	2 629	1 371	1,00
Betterave (bour)	7 672	5 408	2 264	1,65
Betterave (irrigué)	9 666	6 331	3 335	2,43
Canne à sucre	10 381	6 078	4 303	3,14

Source : A. CHATAR, Impact de la production sucrière sur l'organisation socio-économique et spatiale de Mechrâ-Bel-Ksiri et de son arrière-pays, Thèse D.E.S., INAV, septembre 1985, p. 100 (inédit).

Il apparaît donc que la canne à sucre et la betterave sont des cultures à haute rentabilité, rémunératrices, qui peuvent apporter aux agriculteurs d'importantes ressources complémentaires et participer à l'amélioration de leurs revenus. Cependant, il faut noter que l'amélioration des revenus n'est pas générale et que le phénomène de réinvestissement ne concerne pas tous les agriculteurs. Les principaux bénéficiaires sont les grands producteurs, « ... quant aux revenus des petits producteurs sucriers, qui représentent la majorité, ils sont surtout destinés à couvrir les dépenses relatives à la consommation, à l'habillement. Dans ce cas, l'Etat doit apporter chaque année les moyens de production nécessaires pour assurer la continuité et le développement sucrier au niveau de cette catégorie de producteurs. » (A. CHATAR, 1985, p. 105).

Par ailleurs, la production sucrière a des effets indirects sur l'amélioration et la distribution des revenus agricoles, par suite du développement de l'élevage bovin, surtout laitier. En effet, les producteurs de betterave bénéficient d'une dotation de pulpe sèche, ce qui les encourage à acquérir du bétail de race pure ou améliorée et à augmenter leur production laitière et, par conséquent, leur revenu. Mais, dans la mesure où la majorité des producteurs disposent de petites parcelles (inférieures à 1 hectare), là aussi, les principaux bénéficiaires sont les gros producteurs qui se sont organisés en coopératives laitières.

3.1.2. Effets sur la création des emplois

Le développement des cultures sucrières dans le Gharb a beaucoup participé à la lutte contre le chômage et le sous-emploi qui sévit dans la région. En effet, et comparativement à d'autres cultures, les cultures sucrières sont fortement consommatrices en travail hu-

main (démariage, binage, irrigation, récolte, etc.). Il faut noter aussi que la plupart des petits producteurs, faute de moyens, sont obligés de recourir au travail offert par les grandes parcelles de betteraves et de canne à sucre ou de s'adresser aux sucreries si la distance le permet.

Pour évaluer à sa juste valeur l'impact de la production sucrière sur la création des emplois, un certain nombre de calculs et de comparaisons s'avère indispensable. Le service des productions agricoles dépendant de l'O.R.M.V.A.G. a défini le nombre de journées de travail dont les différentes cultures ont besoin pendant certaines périodes de l'année pour réaliser telle ou telle opération culturale. La comparaison avec le blé tendre, très répandu dans la région, donne les résultats suivants (tableau 12).

Tableau 12

**NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL
DÉGAGÉES PAR 1 HECTARE DE BLÉ TENDRE,
DE BETTERAVES ET DE CANNE À SUCRE**

	Blé tendre	Betterave		Canne à sucre
		bour	irrigué	
Nombre de journées de travail J/T/AN	13	120	141	135

Source : O.R.M.V.A.G., Service des productions agricoles.

Le tableau 12 montre le rôle très important des cultures sucrières dans la création de l'emploi ; ainsi : 1 hectare de canne à sucre offre, en moyenne, 135 jours de travail par an, soit l'équivalent de 10,4 hectares de blé tendre ; 1 hectare de betterave en irrigué procure 141 j/t/an, comme 10,8 hectares de blé tendre ; 1 hectare de betterave en bour procure 120 j/t/an, soit l'équivalent de 9,2 hectares de blé tendre.

Il faut remarquer que la relativement faible participation des spéculations sucrières à la création des emplois s'explique essentiellement par le fait que dans le Gharb, la plupart des travaux sont mécanisés. On peut affirmer que les cultures sucrières ont accéléré le développement du salariat agricole, phénomène que la région avait connu depuis longtemps dans les fermes de la colonisation européenne. Les services compétents de l'O.R.M.V.A.G. estiment que les cultures sucrières procurent, chaque année un nombre stable d'emplois et tendent, de ce fait, à uniformiser les rapports de production dans la région.

La rémunération des employés se faisait, auparavant, à la journée de travail ; actuellement, la rémunération à la tâche introduite pour la canne à sucre, commence à se généraliser. Cette évolution s'explique par le fait que l'offre considérable d'emplois induits par les cultures sucrières peut s'accompagner d'un manque de main-d'œuvre, surtout durant la période de chevauchement des deux campagnes sucrières (canne à sucre et betterave). Cette situation peut justifier le recours à la mécanisation, surtout pour la canne à sucre. Cependant, la mécanisation doit prendre en considération la disponibilité actuelle et future de la main-d'œuvre.

3.1.3. Un renforcement du regroupement des habitations rurales

La réalisation du plan sucrier, intimement liée à celle des équipements hydro-agricoles, oblige à mettre à la disposition des agriculteurs des structures d'accueil modernes permettant d'assurer une meilleure productivité du sol. Cependant, ces nouvelles structures créent une série d'obstacles à la circulation des personnes et des machines agricoles entre habitation, parcelle, douar voisin, etc., aussi les équipements hydro-agricoles imposent-ils le regroupement des habitations rurales.

Si les habitations rurales localisées à l'intérieur des secteurs irrigués tendent à se regrouper davantage, qu'en est-il de l'évolution des équipements socio-éducatifs ? En réalité, toute étude concernant l'habitat rural doit être menée en même temps que celle des équipements, le facteur majeur de la stabilité économique et sociale des groupements humains étant lié à la présence d'équipements socio-culturels susceptibles de subvenir aux besoins vitaux de la population concernée. Dans les secteurs irrigués du Gharb, on remarque que, malgré leur caractère groupé, les habitations rurales continuent à présenter quelques insuffisances dont la principale tient à leur implantation anarchique. Cet état de fait ne peut que rendre difficile l'utilisation des équipements socio-éducatifs nécessaires.

L'extension de l'irrigation se traduit par une diversification de l'habitat. Cette évolution permet de distinguer :

- d'une part, un habitat évolué et compatible avec les ressources matérielles que procure la région, ainsi on observe partout l'émergence d'habitations construites en dur avec agrandissement et aération suffisante des pièces, création d'un W.C. à l'intérieur de la maison ;
- d'autre part, un sous-habitat qui prédomine dans presque tous les douars, formé d'habitations construites en pisé et ne disposant en général d'aucun équipement sanitaire ni de confort.

Cette situation s'explique, d'abord, par l'impossibilité financière dans laquelle se trouve la majorité de la population de réaliser des logements en dur selon des normes répondant aux conditions d'hygiène et d'esthétique ; ensuite, par le manque de logements destinés à assurer l'accueil de la population immigrée attirée par les emplois que procurent les cultures sucrières, ainsi que par l'accroissement naturel des populations locales.

3.2

L'EMPLOI ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES SUCRERIES DU GHARB

L'introduction de la production sucrière s'est accompagnée d'un dynamisme notable de l'activité industrielle. Le périmètre du Gharb a joué un rôle déterminant dans la réalisation du programme sucrier : actuellement, 35 % environ de la production nationale est assurée par le Gharb. En l'an 2000, ce sera 45 %. Aujourd'hui, le

Gharb dispose de cinq sucreries qui jouent le rôle de pôles de développement régional ; leurs effets, notamment sur les créations d'emplois, sont très appréciables. Il s'agit d'évaluer l'impact de la production sucrière sur l'emploi au niveau des unités de productions et sur l'environnement social de la main-d'œuvre (figure 6).

3.2.1. Un recrutement d'origine régionale en majorité

La grande majorité des employés est d'origine locale ou régionale, partout cette part dépasse 65 %, sauf à la SUNAB de Sidi-Slimane où elle atteint à peine 50 % (tableau 13). L'importance du recrutement extra-régio-

3.2.2. Une moyenne d'âge élevée et un faible taux d'alphabétisation

La majorité des ouvriers a été recrutée durant les trois premières années suivant la création des unités de production. A l'exception d'un nombre très réduit de femmes, la plupart des employés sont de sexe masculin.

Tableau 13

LES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DES EMPLOYÉS DES SUCRERIES DU GHARB

	Commune		Gharb		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SUNAG (2)	3	1,50	126	63,00	71	35,50	200	100,00
SUNAG (3)	85	42,80	51	25,60	63	31,60	199	100,00
SUNAB (1)	130	40,80	34	10,60	155	48,60	319	100,00
SUNACAS (3)	77	54,30	39	27,40	26	18,30	142	100,00

Source : Dépouillement dossiers des personnels, 1989.

nal à l'usine de Sidi-Slimane, s'explique par le fait que cette unité fut la première sucrerie créée au Maroc, sa mise en service ayant provoqué le recrutement d'une main-d'œuvre plus ou moins qualifiée, qui faisait défaut dans la région. La SUNAB avait donc recherché son personnel dans d'autres régions, notamment ses cadres et ses agents de maîtrise qui sont originaires, dans la majorité des cas, des grandes villes du Maroc (Casablanca, Fès, Meknès).

Il faut noter aussi que l'implantation de certaines sucreries en pleine campagne a permis de recruter une main-d'œuvre abondante dans les douars environnants : c'est le cas de la SUNAG de Sidi-Allal-Tazi et de la SURAC de Dar-Gueddari. Au niveau du recrutement extra-régional, ce sont des régions très proches du Gharb

Cette prédominance des hommes s'explique par la nature pénible du travail à l'intérieur des sucreries en raison des températures très élevées (60°) et de la longueur des journées de travail, surtout pendant les campagnes sucrières (12 h /J).

L'état matrimonial fait apparaître la prédominance des personnes mariées ; par exemple, à la SUNAB de Sidi-Slimane, 9 ouvriers sur 10 sont mariés, à la SUNAG de Sidi-Allal-Tazi, leur part s'élève à 95 %. Cette situation est liée, entre autres, à la moyenne d'âge très élevée à l'usine de Sidi-Slimane et encore haute aux usines de Sidi-Allal-Tazi et Bel-Ksiri.

Par ailleurs, on remarque l'importance du nombre des analphabètes au sein des sucreries du Gharb, comme l'atteste le tableau 14. L'analphabétisme total touche

Tableau 14

RÉPARTITION DE LA MAIN D'ŒUVRE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

	Sans instruction		Primaire		1er cycle		2ème cycle		Technique		Supérieur	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
SUNAG/T	67	34,00	17	8,00	46	23,00	15	7,00	49	25,00	6	3,00
SUNAG/B	65	33,00	22	11,00	41	21,00	16	8,00	48	24,00	7	3,00
SUNAB	203	64,00	35	11,00	30	9,00	10	3,00	39	12,00	2	2,00
SUNACAS	31	22,00	14	10,00	43	30,00	20	14,00	35	24,00	0	0

Source : Dépouillement dossiers des personnels, 1989.

qui ont fourni la majorité des travailleurs, comme les pays Zemmour et Jbala (Khémisset, Ksar-El Kébir, Ouezzane).

près du tiers de la main-d'œuvre employée dans les sucreries du Gharb. Le taux le plus important est celui de la SUNAB avec 63,6 %. Cette situation s'explique par

l'ancienneté de l'usine (créée en 1963) et le recours à une main-d'œuvre bien plus âgée que celle des autres sucreries, de la SUNACAS de Bel-Ksiri (créée en 1974) en particulier.

Un autre fait notable est l'importance de l'enseignement technique dans la scolarisation des ouvriers : sa part atteint, en moyenne, 25,1 % (sauf à l'usine de Sidi-Slimane). Cette situation est liée aux facilités d'embauche accordées aux diplômés techniques, dans le but de donner plus de crédibilité à ce type d'enseignement. Le faible taux d'alphabétisation a des répercussions négatives sur le rendement des sucreries (économique et social).

3.2.3. Des salaires bas et des familles nombreuses

Les salaires mensuels varient entre 900 et 3 000 DH, mais la majorité des ouvriers perçoit des salaires variant entre 900 et 1 500 DH (69 % des ouvriers de la SUNACAS et 50 % des ouvriers de la SUNAB), si bien que la moyenne des salaires atteint 1 200 DH. Parmi les cadres et les agents de maîtrise, les salaires varient entre 3 000 et 8 000 DH.

Les salaires diffèrent selon plusieurs critères : en

premier lieu selon l'ancienneté, le niveau culturel et technique. Les ouvriers bénéficient, en outre, d'une prime annuelle dite de production, ainsi que de crédits pour la construction d'une maison ou l'achat d'équipement domestique. En plus, une part non négligeable d'entre eux bénéficie d'un logement de fonction dans les cités ouvrières construites par les différentes sucreries, à Sidi-Slimane, à Bel-Ksiri, à Sidi-Allal-Tazi, à Dar-Gueddari.

Malgré les avantages dont bénéficient les ouvriers permanents des sucreries, plusieurs problèmes d'ordre matériel et psychologique subsistent, notamment la longueur des journées de travail durant les campagnes, en plus de la faiblesse et de la stagnation des salaires en regard du coût de la vie et du nombre élevé des enfants à charge (environ 40 % des familles ouvrières ont plus de 5 enfants). Les problèmes sont beaucoup plus aigus encore chez les saisonniers : du fait de leur non-titularisation, leur statut juridique leur interdit d'accéder aux différents avantages dont bénéficient les ouvriers permanents, notamment pour ce qui est des services sociaux ; cette situation ne peut qu'affecter le rendement des unités de production.

3.3

DES INDUSTRIES POLLUANTES

Le développement de la production sucrière a provoqué un grand changement dans la physionomie de la région, changement positif pour l'économie locale et nationale, mais qui ne manque pas d'aspects négatifs du fait de la détérioration de l'environnement.

3.3.1. La contamination des eaux superficielles

En 1970, une étude menée par la C.O.P.E.A. (Commission Internationale de Coordination pour les Eaux Alimentaires) a mis l'accent sur l'importance de la pollution des oueds du Gharb, notamment le Sebou et le Beht, du fait de l'installation des sucreries sur leurs rives. En 1980, un rapport de l'Office National de l'Eau potable (O.N.E.P.) a fait état de la gravité du problème et a rendu compte du niveau de la pollution de ces oueds (tableau 15).

Le cas le plus alarmant est celui du Beht, qui reçoit de la SURAC de Dar-Gueddari de grandes quantités de matières polluantes, alors qu'il existe une interdiction absolue de tout rejet, surtout en été où le débit est

Tableau 15

NIVEAU DE POLLUTION DU SEBOU ET DU BEHT

	Flux de pollution recommandé (j/prod.)		Flux de pollution moyen réel		Nombre d'équiv. habitants
	DBO5 (kg/T)	DCO (kg/T)	DBO5 (kg/T)	DCO (kg/T)	
SURAC (O. Beht)	0,048	0,069	3,69	5,65	170 000
SUNAG/T (O. Sebou)	0,440	0,630	2,33	3,29	173 000
SUNAG/K (O. Sebou)	0,440	0,630	3,87	4,90	246 000
SUNACAS (O. Sebou)	1,130	0,190	6,64	17,60	318 000

Source : O.N.E.P., 1980 (cité par O.R.M.V.A.G.).

pratiquement nul. La pollution des cours d'eaux a des conséquences majeures sur :

- la potabilité de l'eau : les eaux du Sebou et du Beht sont gravement polluées. Leur potabilité est, par conséquent, sérieusement remise en cause, surtout en été. Ceci est d'autant plus grave sur le plan sanitaire que l'on sait que les habitants des douars environnants utilisent l'eau de ces oueds pour la boisson et l'abreu-

vement du bétail, ceci sans aucun procédé préalable de traitement. Le cas particulier de Beht est très inquiétant et impose des mesures urgentes : environ 11 000 habitants, 5 300 bovins et 10 400 ovins sont exposés de façon permanente aux dangers de la pollution. Cette situation est préoccupante au regard des modalités de transmission des maladies d'origine hydrique : typhoïde, choléra, amibiase,

- **La faune aquatique** : on assiste à une dégradation continue de la faune de ces oueds. La production de l'aloise, par exemple, est passée de 263 395 kilogrammes en 1969-70 à 46 951 en 1982-83, soit une baisse de plus de 80 %,
- **L'irrigation** : la pollution engendrée par les sucreries

affecte le matériel d'irrigation (corrosion, croissance et multiplication des champignons et algues nuisibles), la végétation et les sols (rejet d'éléments toxiques).

3.3.2. La pollution atmosphérique

L'espace aérien des régions abritant les sucreries est affecté par les fumées denses que dégagent les usines. Le cas le plus frappant est celui de Bel-Ksiri, qui abrite deux sucreries, mal situées d'ailleurs (à l'ouest), ce qui rend la ville particulièrement exposée aux dangers de la pollution atmosphérique : les fumées dégagées, après avoir été emportées à très haute altitude par le courant d'air chaud des cheminées, retombent ensuite sous forme de résidus solides et salissants sur les habitations avoisinantes.

Conclusion

Le Gharb, en raison de ses ressources et de ses potentialités en eau et en terre, continue à bénéficier d'aides intensives, notamment par le biais de la promotion de la production sucrière dont l'essor est indispensable au succès de la politique agricole conduite dans cette région.

Parallèlement, l'activité économique très intense stimulée par la production sucrière a eu des répercussions diverses sur l'organisation socio-économique et spatiale de la région. Bien que des effets appréciables aient été enregistrés dans le domaine de l'amélioration des revenus et de la création d'emplois, on note que les conditions de vie de la majorité de la population rurale ne se sont guère améliorées : l'insuffisance des équipe-

ments socio-éducatifs et le maintien d'habitations insalubres reflètent bien cette réalité. Des effets négatifs ont entraîné même la détérioration des composantes de l'environnement (oueds, atmosphère, nappes d'eau). S'il est vrai que les cultures sucrières sont rentables et rémunératrices, elles profitent surtout aux grands agriculteurs dont une bonne partie des revenus s'investit hors de la région.

Pour que se poursuive cet immense changement technique, il faut que l'ambiance de vie des populations soit également transformée. Pour ce faire, les équipements sociaux doivent trouver leur place à côté des équipements productifs. Il faut aussi que la protection de l'environnement soit une préoccupation constante pour les auteurs des futurs projets d'aménagement.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU SUCRE (A.P.S.) - Rapports techniques agricoles. Revue (*Sucrerie Maghrébine*).
- BENHLAL M. (1978) - Politiques des barrages et problèmes de la modernisation rurale dans le Gharb, *Les problèmes agraires au Maghreb*, C.N.R.S.
- BERTHIER P. (1966) - *Les anciennes sucreries du Maroc et leur réseau hydraulique*, C.N.R.S., 1966.
- BOUDERBALA N. (1970) - Quelques données élémentaires sur l'évolution des structures agraires dans la plaine du Gharb, *R.G.M.*, n° 20.
- BOULISFANE M. (1979) - *L'agro-industrie dans le Nord-Ouest marocain : la région du Gharb Loukkos*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle Géographie, Université Paul-Valéry, Montpellier III, inédit.
- CHATAR A. (1985) - *Impact de la production sucrière sur l'organisation socio-économique et spatiale de Mechrâa-Bel-Ksiri et son arrière-pays*, Thèse de 3^e cycle, I.N.A.U., inédit.
- CHIGUER M. (1988) - *Petites villes et centres ruraux dans le Gharb septentrional (Maroc)*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Géographie, Université d'Aix-en-Provence, inédit.

- CHIGUER M. (1989) - *Effets de l'introduction des cultures industrielles sur l'environnement rural dans la région de Mechrâa-Bel-Ksiri*, communication aux Journées Sucrières du 15 au 17 juin 1989, Mechrâa-Bel-Ksiri.
- DANIANE M. (1985) - Pour une protection meilleure de l'environnement marocain, *Hommes, Terre et Eaux*, vol. 15, n° 60.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE
- *Annuaire statistique du Maroc*, 1988.
 - *Le Maroc en chiffres*, 1988.
 - *Recensements* de 1960, 1971, 1982.
- EL KHYARI T. (1987) - *Agriculture au Maroc*, Ed. OKAD.
- FEJJAL A. (1982) - *Le binôme Sidi-Kacem/Sidi-Slimane : fonctions et place dans le réseau urbain du Gharb*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Géographie, 2 vol., Université François-Rabelais, Tours, inédite.
- FETHI L. (1977) - *La politique sucrière au Maroc*, Mémoire du cycle supérieur, ENAP, Rabat, inédit.
- KERZAZI M. (1984) - *La mise en valeur agricole dans le périmètre irrigué de la rive droite de la Basse-Moulouya (Triffas) : réalité, difficultés et perspectives d'avenir*, D.E.S., Géographie, Faculté des Lettres, Rabat, inédit.
- KERZAZI M. (1989) - *Effets socio-économiques de l'industrie sucrière dans le Gharb*, communication aux Journées Sucrières du 15 au 17 Juin 1989, Mechrâa-Bel Ksiri.
- LE COZ J. (1964) - *Le Rharb : Fellahs et colons*, 2 vol., Rabat.
- ARAZZAKOU A. (1981-82) - *La production sucrière au Maroc*, Mémoire, 3^e promotion, D.E.S., Ecole de perfectionnement des Cadres, Ministère de l'Intérieur, inédit.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE (1970) - *Atlas du bassin du Sebou*, Londres.
- NAJI M. (1983) - *L'industrie sucrière dans le Maroc précapitaliste*, inédit.

Nous remercions tous les responsables administratifs et techniques qui ont mis à notre disposition la documentation nécessaire pour accomplir notre tâche scientifique.